



# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 09 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le neuf octobre à 20h00,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

**Etaient présents** : Jean-Luc CHANUT, Christian LABOURET, Frédéric BUTTET, Michelle CORRE, Nathalie MENUT, Aurélie BESANÇON, Vanessa BASSEUIL, Anne-Marie SAINT-MARTIN, Romain JONON, Christophe VERMOREL, Stéphane PEGON, Bernard GUITTAT, Christian STALPORT, Alexandre LACROIX.

**Etaient excusés** : Stéphanie BOUVARD-LOLIGNIER, ayant donné pouvoir à Romain JONON

**Secrétaire de séance** : Aurélie BESANÇON.

**Secrétaire de Mairie** : Ingrid BONNETAIN

## **Point 1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 septembre 2018.**

Le Maire demande si chacun a pris connaissance du compte-rendu de la précédente réunion.  
**En l'absence de remarques, le Maire déclare le compte-rendu adopté à l'unanimité.**

## **Point 2 : Commission de contrôle des listes électorales.**

Les maires se voient transférer, en lieu et place des commissions administratives qui sont supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits. Un contrôle a posteriori sera opéré par des commissions de contrôle. Le rôle de ces commissions sera d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire. Les membres de ces commissions de contrôle sont nommés par le préfet au plus tard le 10 janvier 2019. Dans les communes de moins de 1000 habitants, la commission de contrôle est composée d'un conseiller municipal de la commune, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet et d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Le Maire demande quels sont les conseillers municipaux qui souhaitent s'occuper de cette commission.

Michelle CORRE et Bernard GUITTAT se portent candidat.

Le Maire soumettra leur candidature au préfet qui choisira lequel sera délégué de cette commission.

### **Point 3 : Assurance complémentaire collective de santé.**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été démarché par la société ACTIOM dans le cadre du dispositif « Ma commune Ma santé ».

L'association ACTIOM négocie auprès de groupes mutualistes afin de proposer des complémentaires à tarifs avantageux. Ce dispositif bénéficie aux retraités, aux travailleurs non-salariés (Exploitants agricoles/Artisans-commerçants), aux salariés en CDD, aux agents territoriaux, aux fonctionnaires, aux personnes sans emplois, aux personnes bénéficiant de l'ACS (Aide à l'Acquisition d'une complémentaire Santé). L'ensemble de ces personnes doivent habiter ou travailler dans la commune partenaire pour accéder au dispositif. C'est un dispositif clé en main et gratuit pour la commune. Il suffit de signer une convention de partenariat avec l'association ACTIOM.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, ne souhaite pas donner suite à ce dossier.

### **Point 4 : Garantie Maintien de salaire de la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale).**

Depuis le 01/01/2018, le Centre de Gestion de Saône-et-Loire a décidé de ne plus adhérer au contrat « Garantie Maintien de salaire » de la MNT. Les agents de la commune ne sont donc plus couverts par cette prestation qui leur permet de bénéficier lors de leurs arrêts maladie d'une garantie maintien de salaire.

Un agent titulaire peut prétendre, lors d'un arrêt maladie, à un maintien de salaire de 3 mois à plein traitement et ensuite il passe à demi-traitement mais avec cette garantie maintien de salaire proposée par la MNT, les agents peuvent bénéficier du plein traitement sur 1an au lieu de 3 mois.

A titre d'exemple, un agent titulaire de 54 ans adhérent seul à ce contrat aurait une cotisation de 3.33% de son salaire alors que s'il passe par un contrat groupe avec la commune, il aurait une cotisation de 1.76% de son salaire.

Le maire explique au conseil municipal que, pour adhérer à ce contrat groupe, la commune doit participer à cette cotisation à hauteur de 5€ minimum par mois et par agent.

Le maire précise qu'il y a 5.82 équivalent temps plein sur la commune ce qui représenterait une dépense supplémentaire de 30€ par mois soit 360€ par an sur le budget.

Le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de participer à cette garantie maintien de salaire à hauteur de 5€ par mois et par agent proratisé au temps de travail.

### **Point 5 : Voyage scolaire.**

Le Maire fait part d'un courrier de demande de subvention de Madame GIRAUD concernant le voyage scolaire.

Les institutrices souhaiteraient emmener les élèves de CE1-CE2-CM1-CM2 (34 élèves) durant 4 jours du 8 au 11 janvier 2019 au centre Eden à Cuisery.

Le montant global du séjour est de 5438€ pour les 34 élèves. La participation des familles est de 1360€ (40€ par enfant). La région subventionne ce projet à hauteur de 1530€ (15€ par jour et par enfants sur 3 jours). Il reste donc 2548€ à financer dont le bus scolaire (trajet aller-retour) pour un montant de 650€.

La directrice sollicite le conseil municipal pour le financement du bus.

Le reste du financement sera pris en charge par la coopérative scolaire et l'association de parents d'élèves « Les P'tits Loups »

Le conseil municipal décide à **13 voix pour et 2 abstentions** de financer le trajet aller-retour pour un montant de 650€.

## **Point 6 : Appel à projet pour le développement du numérique à l'école.**

Le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de Madame GIRAUD, directrice de l'école, qui sollicite le conseil municipal pour l'octroi d'un budget supplémentaire pour pouvoir candidater à l'appel à projets émis par l'Etat destiné à soutenir le développement de l'innovation du numérique pour l'éducation dans les écoles élémentaires des communes rurales.

Le Maire explique que l'Etat contribue au financement des projets à hauteur de 50% de son coût global et la subvention sera plafonnée à 7000€ par école et le montant du projet devra s'élever a minima à 4000€.

La directrice propose 2 projets :

- L'équipement de toute l'école de 12 tablettes pour un montant de 9154.02€, reste à charge de la commune de 4577.01€.
- L'équipement de la 3<sup>ème</sup> classe (maternelle et CP) d'un tableau numérique avec vidéoprojecteur interactif comme les 2 autres classes de primaires pour un montant d'environ 5000€, reste à charge de la commune de 2500€.

Le conseil municipal débat sur le sujet pendant de longues minutes.

Vanessa BASSEUIL indique qu'elle aurait souhaité que Madame GIRAUD vienne en conseil expliquer l'intérêt de ces équipements et l'utilisation qui en serait faite.

Le Maire lui répond que le courrier est daté du 20 septembre 2018 et que la réponse doit être donnée avant le 15 octobre 2018.

Le Maire soumet les projets au vote :

\*Proposition N°1 : le conseil municipal décide d'équiper la 3<sup>ème</sup> classe d'un tableau numérique avec vidéoprojecteur interactif

\*Proposition N°2 : le conseil municipal décide d'équiper toute l'école de 12 tablettes

\*Proposition N°3 : le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

**Après en avoir débattu, le conseil municipal passe au vote :**

**Résultats : \*0 voix pour la proposition N°1**

**\*1 voix pour la proposition N°2**

**\*8 voix pour la proposition N°3**

**\*6 abstentions**

**Il ne sera donc pas donné une suite favorable à cette demande.**

## **Point 6BIS : Plan bibliothèque d'école.**

Le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de Madame Stéphanie GIRAUD, Directrice de l'école La Petite trousse de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf dans lequel elle sollicite l'engagement de la commune pour candidater au projet « Plan Bibliothèques d'école ».

Le Maire mentionne un courrier reçu des Services Départementaux de l'Education Nationale dans lequel il est indiqué que le ministère souhaite implanter ou redynamiser les bibliothèques d'école dans les zones rurales.

L'école de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf a été retenue, avec 3 autres, pour la circonscription de Charolles. Il s'agit d'une dotation de l'état de 1 500€ pour acquérir des livres pour la bibliothèque de l'école.

Un dossier est à retourner avant le 15 octobre.

Dans ce dossier, un engagement écrit de la commune doit être joint. La commune doit en effet s'engager à hauteur de 10%, ce qui représente 150€.

C'est pourquoi le Maire propose au conseil municipal d'allouer 150€ de budget supplémentaire sur le budget alloué aux fournitures scolaires pour le budget 2018.

**Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à ce dossier et accepte, à l'unanimité, d'allouer ces 150€ supplémentaires.**

## **Point 7 : Demande de subvention de l'association Esox Lucius.**

Le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention de l'association Esox Lucius dont le siège est situé dans l'ancienne gare à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf. Celle-ci sollicite une subvention de fonctionnement de 800€.

Le conseil municipal, après en avoir débattu et après avoir rappelé que les subventions qui sont habituellement accordées aux associations le sont dans le cadre d'une manifestation exceptionnelle, décide ne pas se prononcer sur cette demande et demande au Maire de solliciter l'association pour qu'elle transmette un compte de résultat.

## **Point 8 : Renégociation de la dette.**

Le Maire rend compte au conseil municipal de l'étude réalisée par le cabinet octoconseil. Trois emprunts sont concernés par cette renégociation.

Cette étude fait ressortir qu'en acceptant cette renégociation la Commune se dégage 13000€/an mais elle allonge la durée de la dette.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette étude et de ne pas renégocier ces emprunts.

## **Point 9 : Compétence SDIS (Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours).**

Le Maire explique au conseil municipal que la délibération prise en date du 12 décembre 2017 concernant la prise de compétence SDIS par la communauté de communes est à reprendre car cette prise de compétence n'a pas été opérationnelle au 01/01/2018 comme initialement prévue.

Le Maire explique donc qu'il convient de délibérer de nouveau sur ce point pour une prise de compétence au 01/01/2019.

**C'est pourquoi le Maire soumet ce point au vote du conseil municipal qui est favorable à l'unanimité :**

- à l'extension de cette compétence à l'ensemble du territoire de la communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2019
- et en conséquence à la modification des statuts de la communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### **Point 10 : Décision modificative du budget de la commune suite aux notifications du FPIC.**

Le Maire propose au conseil municipal la décision modificative ci-dessous :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
FONCTIONNEMENT				
c/739223 FPIC	85.00€			
c/022 Dépenses imprévues		3 726.00€		
c/73223 FPIC				3 641.00€
TOTAL	85.00€	3 726.00€	0.00€	3 641.00€
TOTAL GENERAL	3 641.00€		3 641.00€	

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative comme présentée ci-dessus.

### **Point 11 : Informations sur le PLU.**

Le Maire informe le conseil municipal sur l'état d'avancement du dossier concernant le PLU.

Deux réunions ont eu lieu avec le commissaire enquêteur.

La publication de l'enquête publique aura lieu dans le Journal de Saône-et-Loire et le Pays Roannais les 14/10 et 01/11 pour le JSL et les 11/10 et 01/11 pour le Pays roannais.

L'enquête publique se déroulera du lundi 29 octobre au vendredi 30 novembre.

Les permanences d'enquête auront lieu le lundi 29 octobre de 14h30 à 17h30, le samedi 17 novembre de 9h00 à 12h00 et le vendredi 30 novembre de 14h30 à 17h30 en mairie de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.

Le conseil communautaire devrait approuver le PLU de la commune s'il n'y a pas d'observation en janvier ou février 2019.

Le Maire en profite pour faire un compte rendu de la réunion de lancement qui a eu lieu concernant le PLUi.

Il convient de créer une commission de maximum 8 personnes qui suivra ce dossier PLUi.

Le Maire demande qui serait intéressé au sein du conseil municipal : Romain JONON, Bernard GUITTAT et Christian STALPORT se manifestent.

## **Point 12 : Informations sur le programme d'assainissement.**

Le Maire informe le conseil municipal sur l'état d'avancement du dossier concernant le programme d'assainissement.

L'étude géotechnique a été réalisée par le cabinet d'étude Céligéo. Le cabinet SINBIO attendait les résultats de cette étude pour rédiger le dossier d'appel d'offres. Celui-ci devrait être lancé fin novembre maximum.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il conviendra d'acquérir une petite parcelle derrière la société Bâtimentage (entre 30 et 40m<sup>2</sup>) ; il précise que les propriétaires et exploitants ont été contactés et qu'ils n'y voient pas d'inconvénients.

## **Point 13 : Informations sur le terrain de tennis.**

Le Maire indique au conseil municipal qu'un devis a été demandé pour réhabiliter le terrain de tennis.

Il en est ressorti que celui-ci est beaucoup trop abîmé pour une simple réhabilitation ; il y a beaucoup plus de travaux que prévus, cela représente un coût de 21 000€ HT.

Ces travaux ne sont donc pas envisageables car la commune en bénéficierait d'aucune subvention, il conviendrait qu'il y ait un club de tennis pour prétendre à une subvention.

## **Point 14 : Présentation et adoption éventuelle d'une motion de soutien aux agriculteurs victimes de la sécheresse.**

Le Maire expose que le 30 juillet 2018, la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) et les Jeunes Agriculteurs de Saône-et-Loire ont alerté une première fois Monsieur le Préfet sur la situation de sécheresse qui perdure sur de nombreux secteurs du département et notamment sur le Brionnais.

Par courrier du 4 septembre 2018 adressé à Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de Saône-et-Loire, les deux structures agricoles ont à nouveau fait part des difficultés causées par les événements climatiques sévères observés durant les mois de juillet et août 2018.

Le mois de juillet 2018 a été marqué par un faible niveau de précipitations sur le département. A titre d'exemple, la pluviométrie observée sur la station de Mâcon sur le mois de juillet 2018 a été de 26,8 mm alors que la moyenne sur le mois de juillet était de 70,9 mm sur la période allant de 1981 à 2010 (Source Météo France). La situation ne s'est pas améliorée en août avec des précipitations encore inférieures à la moyenne sur la période. Ainsi, les précipitations ont été de 44,6 mm à la station de Mâcon en août 2018, alors que la moyenne sur le mois d'août était de 71,7mm sur la période allant de 1981 à 2010 (Source Météo France).

Les températures élevées et les faibles précipitations de l'été ont pesé sur la pousse de l'herbe sur le département de Saône-et-Loire et particulièrement sur le secteur du Brionnais.

Devant cette situation exceptionnelle, les deux organismes agricoles ont sollicité l'Etat pour engager des démarches afin de permettre d'ouvrir à l'automne une procédure de reconnaissance en calamités agricoles « sécheresse » auprès du fonds national de gestion des risques agricoles (FNGRA).

La FDSEA et les Jeunes Agriculteurs de Saône-et-Loire ont également demandé à l'Etat d'appuyer les demandes qui pourraient être effectuées auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) concernant des dégrèvements de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) ou auprès de la MSA pour des prises en charge de cotisations sociales.

## Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- Indique que les prairies de la commune sont fortement touchées par la sécheresse,
- Apporte son soutien aux revendications portées par la FDSEA et les Jeunes Agriculteurs de Saône-et-Loire au regard de la situation exceptionnelle.

## Point 15 : Questions diverses.

- ✚ Le Maire informe le conseil municipal que Monsieur GUILLOTON a récupéré 20 ordinateurs pour la commune de Saint Maurice : 7 ou 8 seront mis à l'école et 2 ou 3 à la Maison des P'tits Loups et le reste sera donné pour l'école de Tancon. Le conseil municipal adresse ses remerciements à Monsieur GUILLOTON.
- ✚ Le Maire fait part d'un courrier de Josiane CORNELOUP, Députée de Saône-et-Loire, concernant les problèmes rencontrés avec les agences postales. Si des conseillers ont des observations d'administrés qu'ils n'hésitent pas à les faire remonter en Mairie pour que celles-ci soient transmises à madame CORNELOUP.
- ✚ Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a depuis début septembre une nouvelle comptable à la trésorerie de Chauffailles, il s'agit de madame Fernande AMARO.
- ✚ Le Maire indique au conseil municipal qu'aura lieu le vendredi 19/10 à 19h au foyer rural une présentation du projet de la Marmite, il indique également qu'il ne pourra y aller et il demande à ce qu'un conseiller ou deux s'y rendent pour représenter la commune.
- ✚ Le Maire fait part au conseil municipal d'une conférence organisée par André ACCARY, Président du Conseil Départemental le jeudi 18/10 à 19h à Beaubery.
- ✚ Le Maire indique au conseil municipal qu'ont eu lieu les assemblées générales de l'association de la cantine scolaire et de l'association de parents d'élèves Les P'tits Loups. Les bureaux ont été renouvelés. Il conviendra que chaque association fasse parvenir en mairie la liste des nouveaux membres.
- ✚ Il est rediscuté de la demande de l'école pour avoir un panneau portant le nom de l'école « La Petite Trousse » sur la façade. Michelle CORRE propose que la commission scolaire (composée de Jean-Luc CHANUT-Michelle CORRE-Aurélié BESANCON-Vanessa BASSEUIL) établisse un cahier des charges et que Katia NOBLET, agent en charge de la garderie et également employée au centre de loisirs, fabrique ce panneau avec les enfants du centre de loisirs.
- ✚ Le Maire informe le conseil municipal qu'auront lieu des travaux dans la cour de l'école pendant les vacances de la Toussaint. Un chemin d'accès sera créé du portail jusqu'à l'entrée de la maternelle puis de la maternelle au plan incliné de l'école primaire en passant par le préau et une place handicapée sera réalisée en haut à l'entrée de l'école. Les enseignantes ont décidé de se garer en bas sur le parking de la place des anciens combattants. Un mot d'information a été distribué dans les cartables pour ne plus stationner devant l'école et ni sur le chemin d'accès à la maison de retraite, seule une dérogation sera accordée aux assistantes maternelles agréées.
- ✚ Le Maire informe le conseil municipal que les travaux à la bibliothèque ont débuté pour la création de la nouvelle salle et la réhabilitation de l'ancienne (peintures et revêtements de sol).
- ✚ Le Maire informe le conseil municipal que 2 arbres de la commune ont été abattus par l'entreprise Charnay (1 dans la cour de l'école et 1 dans la cour du presbytère).
- ✚ Le Maire informe le conseil municipal qu'aura lieu le vendredi 12 octobre de 14h à 17h une journée portes ouvertes au PIMMS de Chauffailles.

- ✚ Le Maire informe le conseil municipal que la réunion des associations pour le calendrier des manifestations et le planning de gestion des salles aura lieu le mardi 06 novembre à 20h30.
- ✚ Le repas des conseils municipaux de Châteauneuf et saint Maurice aura lieu cette année le vendredi 16 novembre à Saint Maurice.
- ✚ Aurélie BESANCON fait part de plusieurs remarques de différents administrés concernant :
  - l'état du pont de Papillon où apparemment il y aurait du lierre qui recouvrirait le Pont. Frédéric BUTTET demandera aux agents communaux de couper le lierre.
  - Le bourg non entretenu (hautes herbes et feuilles). Frédéric BUTTET demandera aux agents communaux de passer le rotofil sur les trottoirs.
- ✚ Christian LABOURET souligne qu'il faudra vérifier que le cimetière soit propre avant la Toussaint.
- ✚ Michelle CORRE fait un rapide compte-rendu de la foire et est fière d'annoncer que cette année le record a été battu car il y a eu 132 exposants et beaucoup plus de monde. Elle proposera au bureau d'acheter deux barnums (1 de 6mx4m et 1 de 4mx4m) pour remplacer l'ancien stand de buvette.
- ✚ Vanessa BASSEUIL informe le conseil municipal qu'aura lieu le dimanche 14 octobre une vente de brioches à domicile organisée par Les P'tits Loups et que la cantine scolaire organisera une vente de sapins de Noël le vendredi 07 décembre prochain.
- ✚ Romain JONON demande que le propriétaire de la petite chapelle soit contacté afin de convenir de quelque chose avec lui pour que cette chapelle soit entretenue.
- ✚ Christophe VERMOREL fait part de la demande de Monsieur LAMURE pour obtenir un miroir au bout de son chemin. Il indique également qu'il y a un trou sur le chemin de la Tour.
- ✚ Alexandre LACROIX rappelle que le chemin de Verseaux qui devait être refait par Rousset n'est toujours pas fini, il convient de vérifier si une partie de ces travaux a été facturée ou non. Frédéric BUTTET verra avec Bernard DUMOULIN s'il ne peut pas réaliser lui-même ces travaux.
- ✚ Frédéric BUTTET revient sur la proposition d'assistantes maternelles qui avaient émis le souhait de créer une crèche sur la commune de Saint-Maurice mais qu'il leur avait été répondu qu'il n'y avait pas de locaux disponibles. Il pense que c'est une erreur de ne pas donner une suite favorable à ce dossier car cela ne peut que constituer un atout pour la commune.
- ✚ Il est fixé une réunion concernant la dénomination et la numérotation des voies de la commune, celle-ci aura lieu le lundi 22 octobre à 19h00 en mairie.
- ✚ La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le jeudi 29 novembre 2018.

**La séance est close à 23h45.**